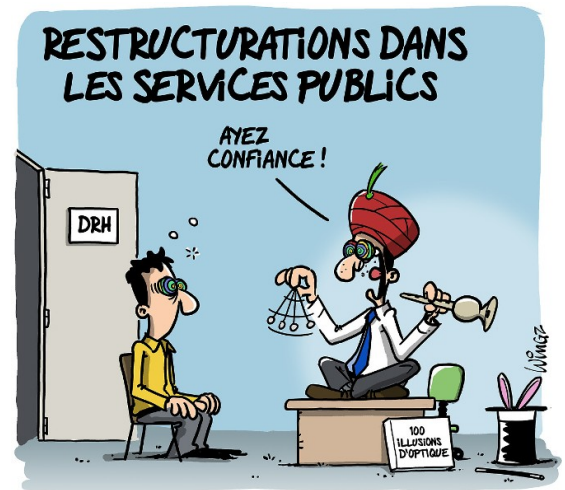




SECTION
DE LA
HAUTE-SAÔNE



Compte Rendu CTL n°2 du 21 janvier 2021

Suite au boycott du CTL n°1 du 14/01/2021, ces points sont présentés en deuxième convocation.

1) Définition des ponts naturels

Les deux seuls ponts possibles pour cette année 2021 étaient:

Vendredi 14 mai et vendredi 12 novembre

Suite à la proposition de suppression du 12 novembre par les syndicats Solidaires et CGT, seul le 14 mai a été retenu.

Face à cette proposition, FO DGFIP s'est abstenu.

2) Harmonisation départementale des horaires d'ouverture au public

Garder des plages d'horaires d'ouverture aux usagers est notre priorité. Néanmoins, ceci ne peut se faire qu'avec les moyens humains correspondants.

Nous déplorons que la presse ait été avertie avant la parité syndicale. De plus, aucune date d'application n'a été précisée dans l'article. Une belle preuve de dialogue social rénové et de communication imprécise !

Il est vrai qu'il était nécessaire de faire de la publicité pour le NRP dont les élus commencent à mesurer les effets néfastes !

Nous craignons un afflux de communications téléphoniques du fait de la saturation des numéros d'appels nationaux. La Direction reconnaît à demi-mots les difficultés de gestion que nous risquons de rencontrer. Elle nous assure que ces problèmes seront provisoires.

Quel optimisme !

Les horaires retenus sont :

Accueil téléphonique (30h/semaine) :

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Accueil physique (20h/semaine) :

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h

Le mardi et le jeudi, de 13h30 à 16h

Ces horaires s'appliquent à compter du 01/02/2021 à l'ensemble des services à l'exception des trésoreries de Gy, Marnay, Dampierre et Port Sur Saône qui maintiennent leurs horaires actuels.

Abstention : FO DGFIP

3° Mise en place d'une demi-journée de fermeture mensuelle dans les Services de Publicité Foncière

Suite à la publication de la note du bureau GF-3B, il a été décidé une demi-journée de fermeture au public l'après midi de l'arrêté comptable mensuel.

Par contre, l'arrêté annuel ne bénéficiera pas de cette mesure !

Ce dispositif permet de laisser plus de temps aux services pour traiter les réquisitions du jour et clôturer l'arrêté comptable mensuel dès 15h30 et au plus tard 16h30.

Abstention : FO DGFIP

4° Déclinaison locale du volet emploi du Projet de Loi de Finances pour 2021

« Mon truc en plus pour le NRP, c'est des A + en moins »

Pour 2021, la Haute Saône perd 4 emplois répartis de la manière suivante :

-1 IDIV Hors Classe (HC)

-3 IDIV Classe Normale (CN)

L'année 2021 sera l'année de la mise en place des CDL, SGC et des restructurations des SIP/SIE. La Direction générale ne semble pas avoir pris conscience de l'ampleur des chantiers à mettre en œuvre. Aussi, a-t-elle décidé de supprimer encore 4 emplois !

De plus, le classement des postes n'est que provisoire, ce qui crée des situations d'intérim nombreuses et inconfortables.

Ainsi, de nombreux chefs de services se sont vus proposer des places provisoires sans aucune garantie pour l'avenir. La DG ne semble pas avoir anticipé ce genre de problèmes. D'après la Direction, aucun mécontentement n'a été constaté.

La répartition des emplois induite par la réforme du NRP qui nous a été proposée est la suivante :

		A	B	C
SIP LURE	1 IDIV CN	2	7	15
SIE LURE	1 IDIV HC	1	9	4
SPFE-D Vesoul	1 IDIV HC		10	7
SGC Luxeuil	1 IDIV HC	1	13	9
SGC Gray	1 IDIV HC	2	7	7
Trésorerie Héricourt	1 IDIV HC	1	3	1
SIP GRAY	1 IDIV HC	1	5	3
SIE GRAY		1	3	1
BDV VESOUL	1 IP	4		
Trésorerie Port /Saône	1 IDIV CN		5	1
TEHHS	1 IDIV HC	2	5	4
CDL	1 HC / 4 CN	3		
SIE VESOUL	1 IDIV HC	1	5	2
SGC Vesoul	1 IDIV HC	2	8	5

Contre : FO DGFIP

Questions Diverses :

→ SGC de Luxeuil

Le plan d'aménagement initial a déjà été modifié. L'équipe est désormais répartie entre le rez-de-chaussée et le premier étage. La première installation ne répondait pas aux besoins des équipes.

À la demande de FO DGFIP, l'ISST se rendra dans ce service d'ici quelques semaines.

→ Télétravail

Actuellement, 131 agents sont équipés en télétravail. D'ici fin 2021, l'objectif est d'équiper 80 % des agents de la DGFIP de PC portables.

→ Prime De Restructuration

Nous rappelons que pour bénéficier de la Prime de Restructuration, les agents doivent en faire expressément la demande.

→ SIP de Vesoul

Nous avons appelé l'attention de la Direction sur la charge de travail supplémentaire du SIP de Vesoul liée au transfert de l'impôt de Rioz. Selon elle, il n'y a aucune raison de s'alarmer. Ces difficultés étant liées à la mise en place.